

OMPI



SCT/S1/5

ORIGINAL : anglais

DATE : 26 novembre 2001

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT DES MARQUES, DES DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET DES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES

**Première session spéciale
concernant le rapport du deuxième processus de consultations
de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet**

Genève, 29 novembre – 4 décembre 2001

ACCREDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Bureau international

1. Plusieurs organisations non gouvernementales ont fait part au Secrétariat de leur souhait d'obtenir le statut d'observateur ad hoc aux sessions spéciales du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques concernant le rapport du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet. On trouvera en annexe un document relatif aux organisations en question. Chacune d'elle a fourni les renseignements reproduits en annexe la concernant.

2. *Le SCT est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES AYANT DEMANDÉ
À ÊTRE REPRÉSENTÉES EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES
AUX SESSIONS SPÉCIALES DU SCT SUR LE RAPPORT CONCERNANT
LE DEUXIÈME PROCESSUS DE CONSULTATIONS DE L'OMPI
SUR LES NOMS DE DOMAINE DE L'INTERNET

Agence pour la Protection des Programmes (APP)

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Internet Society (ISOC)

Agence pour la Protection des Programmes

Fondée en 1982, l'Agence pour la protection des programmes (APP) est une organisation européenne d'auteurs de logiciels et de concepteurs en technologie de l'information. Elle intervient en matière de défense de droits de propriété intellectuelle au niveau international, principalement au sein de l'Union européenne.

L'APP dispose d'agents assermentés qui réalisent des constats de contrefaçon permettant de matérialiser une infraction sur l'Internet, quelle que soit la nationalité de l'éditeur ou de l'hébergeur.

En dehors de l'Union européenne, l'APP intervient aussi pour des titulaires de droits en Afrique (Algérie et Maroc), en Suisse et aux États-Unis d'Amérique.

Depuis plusieurs années, l'APP poursuit aussi des activités de coopération ainsi que de formation de spécialistes en Afrique, en Europe orientale, au Japon et, depuis cette année, en Chine.

Les premières expériences de l'APP en matière d'appellations patronymiques ou géographiques remontent à 1996.

Internet Society

L'*Internet Society* (ISOC) est une association non gouvernementale à but non lucratif financée par ses membres, qui a été fondée en 1991 par plusieurs des premiers "architectes" de l'Internet, comme centre de coordination et de coopération mondiale pour l'élaboration de protocoles et de normes compatibles sur l'Internet. Elle a pour mission d'assurer le développement, l'évolution et l'utilisation sans entrave de l'Internet au profit de tous les peuples du monde entier.

L'*Internet Society* est l'organisation qui encadre l'*Internet Engineering Task Force* (IETF), assurant à la fois une structure juridique, un financement et un appui pour les questions d'ordre juridique, de responsabilité et de marques. L'ISOC a aussi créé l'*Internet Architecture Board* (IAB), l'*Internet Engineering Steering Group* (IESG) et l'*Internet Assigned Numbers Authority* (IANA), organes qui ont tous un rôle important dans la structure globale de l'Internet.

L'*Internet Society* définit des principes d'action, dont elle favorise l'adoption, à l'égard de questions présentant un intérêt particulier pour la communauté mondiale de l'Internet, telles que confidentialité, sécurité, noms de domaine internationalisés et IPv6. Elle intervient aussi dans d'autres domaines, notamment en matière d'imposition et de gouvernance et en ce qui concerne la fracture numérique et les questions de propriété intellectuelle.

L'ISOC compte plus de 8000 membres, qui sont des particuliers représentant 160 nations ; plus de soixante chapitres ont déjà été créés et 60 autres sont en formation.

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après la Fédération internationale) est une organisation internationale. Elle s'est vue attribuer en 1994 le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution A/RES/49/2). Avec le Comité international de la Croix-Rouge et les Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (ci-après les Sociétés nationales), elle constitue le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La Fédération internationale est la plus grande organisation humanitaire au monde ; elle dispense son aide sans distinction de nationalité, de race, de religion, de classe ou d'opinions politiques. Fondée en 1919, elle compte 178 Sociétés nationales membres, un Secrétariat à Genève et plus de 60 délégations réparties en différents points du globe pour soutenir les activités qui y sont menées. Les Sociétés nationales sont créées par une loi nationale du pays dans lequel elles opèrent, et leurs statuts sont dérivés des Conventions de Genève de 1949. La loi nationale prévoit normalement des sanctions pénales pour les cas d'usage abusif des noms et emblèmes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

La mission de la Fédération internationale est d'améliorer les conditions d'existence des personnes vulnérables en mobilisant le pouvoir de l'humanité. Les personnes vulnérables sont les personnes les plus exposées à des situations qui menacent leur survie ou leur capacité à vivre en disposant d'un niveau acceptable de sécurité économique et sociale et de dignité humaine. Il s'agit souvent de victimes de catastrophes naturelles ou de la pauvreté qu'engendrent les crises socio-économiques, de réfugiés ou encore de victimes de crises sanitaires.

La Fédération internationale conduit ou soutient des programmes dans plus de 150 pays, et vient ainsi en aide à des millions de personnes parmi les plus vulnérables de la planète - victimes de catastrophes naturelles ou causées par l'homme, réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, personnes touchées par des problèmes socio-économiques. Ses programmes sont axés sur quatre domaines essentiels : l'intervention en cas de catastrophe, la

préparation aux catastrophes, la santé et l'assistance aux personnes au niveau communautaire, et la promotion des valeurs humanitaires.

La Fédération internationale conduit des opérations visant à porter secours aux victimes de catastrophes et mène simultanément une action de développement destinée à renforcer les capacités de ses Sociétés membres. Son réseau unique de Sociétés nationales – présentes dans presque tous les pays du monde – est sa principale force. En coopérant entre elles, les Sociétés nationales donnent à la Fédération davantage de possibilités encore de développer les capacités et d'assister les plus nécessiteux. Le réseau permet aussi à la Fédération d'accéder aux communautés à l'échelon local.

Le rôle du Secrétariat à Genève est de mobiliser et de coordonner l'aide dans le cadre des opérations internationales de secours, de promouvoir la coopération entre les Sociétés nationales et de représenter celles-ci sur la scène internationale. Le rôle des délégations sur le terrain est d'aider et de conseiller les Sociétés nationales en ce qui concerne les opérations de secours et les programmes de développement, et d'encourager la coopération au niveau régional.

La Fédération internationale juge important de tenir compte de la façon dont l'Internet peut influencer sur la capacité des Sociétés nationales et des autres composantes du Mouvement à faire usage de leurs noms et emblèmes dans le respect du droit. Elle espère que la mise en place de relations de travail plus étroites avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle l'aidera à faire face à ce nouveau défi.

[Fin de l'annexe et du document]